

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Premier projet de règlement numéro PP14-2024 adopté le 3 juin 2024

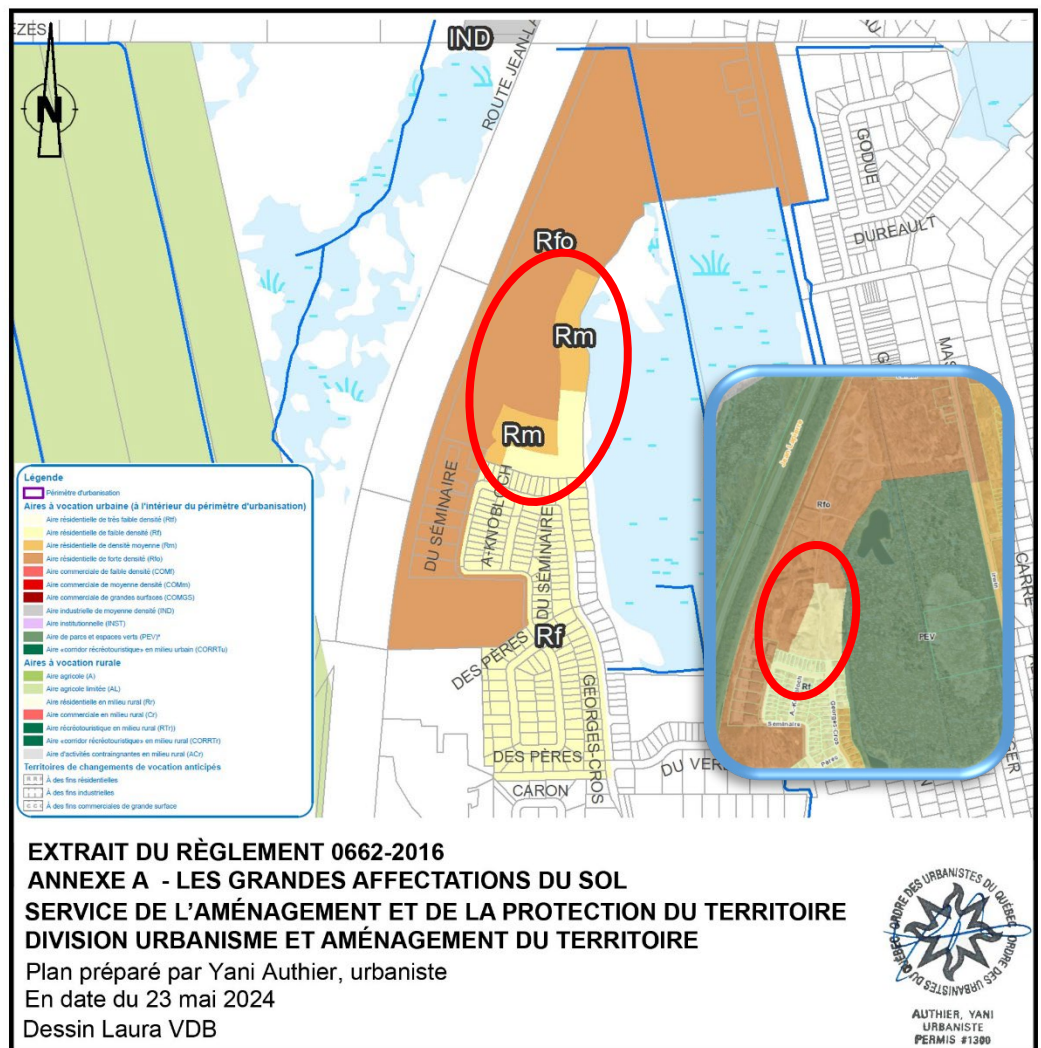
Règlement numéro <2024 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'ajuster les limites de l'aire résidentielle de faible densité, de l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » et de l'aire résidentielle de forte densité « Rfo »

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 3 juin 2024;

Le < 2024, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme est modifié afin d'ajuster les limites de l'aire résidentielle de faible densité « Rf », de l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » et de l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » de la façon suivante :
 - 2.1. Modifier l'annexe A intitulée « Les grandes affectations du sol » de façon à intégrer l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » aux aires résidentielles de faible densité « Rf » et de forte densité « Rfo », dans le secteur situé au nord des rues du Séminaire et Georges-Cros,

le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 23 mai 2024.



3. Le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme n'est pas autrement modifié.
4. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Julie Bourdon, présidente de la séance

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

Julie Bourdon, mairesse

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe